

Département du Cher

Commune d'ARÇAY

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 4 juillet 2020

Le conseil municipal se tient dans la salle principale de la mairie. Des précautions particulières de distanciation ont été prises par rapport à la crise sanitaire de la COVID-19. Les fenêtres sont laissées ouvertes pour permettre au public qui se tient à l'extérieur de la salle d'assister malgré tout au conseil municipal.

Date de convocation : 30 juin 2020

À 8h02, la séance est déclarée ouverte.

Présents : Aleksandar CENIC, Paul RITZO DAOUT, Olivier NICOLAS, Stéphane COULEBEAU, Marc MEUNIER, Emmanuelle BOUYER, Armand PLISSON, Didier GUERRY, Angélique METIVET, Karine MEGE, David MARTEL, Stéphane HAMELIN, Éric NICOLI, Jeanne ROMERO.

Excusés : Olivier STOJANOVIC, a donné son pouvoir à Armand PLISSON.

Absents : /

Est également présente la secrétaire de mairie Émilie MARIN.

Le Quorum étant atteint, la séance peut commencer

Secrétaire : David MARTEL

Assesseurs : Jeanne ROMERO et Didier GUERRY

Le maire sortant Robert HUCHINS prend la parole et fait l'appel des conseillers. Seul manque à l'appel Olivier STOJANOVIC. Robert HUCHINS désigne ensuite Armand PLISSON comme le doyen du conseil et donc lui cède la présidence.

Robert HUCHINS quitte la salle.

Le Conseil Municipal a délibéré les points suivants :

➤ **Élection du Maire et des adjoints et détermination du nombre adjoints :**

Maire : Stéphane HAMELIN

Adjoints : Éric NICOLI

David MARTEL

Lecture de la charte de l' élu : le maire cède la parole à Jeanne ROMERO qui lit la charte de l' élu local. Cela permet aux nouveaux élus de prendre connaissance de leur droits et devoirs.

➤ **Indemnités de fonction :**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l' unanimité de fixer le montant des indemnités pour l' exercice effectif des fonctions du maire au taux maximal à l' indice brut terminal de 40.3% et des adjoints au taux maximal à l' indice brut terminal, 10.70 % pour les communes de 500 à 999 habitants selon le barème fixé à l' article L2123-23 du CGCL.

➤ **Délégations de pouvoir du conseil municipal au maire :** *article L. 2122-22 du CGCT*

Sont donc actés comme délégations au maire les articles :

4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 14, 17, 18, 19, 20 (avec montant maximum à 2000 €), 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28 et 29.

Le conseil est d' accord pour décaler le vote sur les questions importantes d' investissements et de travaux et donc reporte les articles : 1,2,3,12,15,16,21

➤ **Arrêtés de délégations du maire aux adjoints :**

Suite à une remarque de David MARTEL, il y aurait une faute dans la convocation sur le point susnommé.

En effet, à la place de « *Arrêtés de délibérations du maire aux adjoints* » il devrait y avoir « *Arrêtés de délégations du maire aux adjoints* ».

Le maire demande donc au conseil de voter l' amendement à l' ordre du jour pour corriger cette erreur.

Approuvé, à l' unanimité, l' ordre du jour est donc amendé pour y supprimer ce point.

➤ **Désignation des délégués au sein des organismes extérieurs :**

Le maire propose un report de ce vote étant donné le manque de maturité du conseil municipal sur ce sujet.

Il faut donc amender l' ordre du jour pour supprimer ce point.

Approuvé, à l' unanimité, l' ordre du jour est donc amendé pour y supprimer ce point.

➤ **Composition des commissions communales**

Sur ce point, le maire propose également un report du vote et de la composition des commissions communales pour les mêmes raisons que le point précédent.

Il faut donc amender l' ordre du jour pour supprimer ce point.

Approuvé, à l' unanimité, l' ordre du jour est donc amendé pour y supprimer ce point.

➤ **Questions diverses :**

- Il laisse la parole à Jeanne ROMERO qui nous présente un courrier à parapher ce jour pour appuyer la demande d' ouverture de classe réalisé par l' école. Elle procède à la lecture du courrier dans son intégralité.

Il y est fait rappel que le nombre d' élève inscrits atteint cette année : 88 élèves avec une répartition comme suit : 33 dans la classe de maternelle, 26 dans la classe de CP et CE, et 29 dans la classe de CE et CM.

Jeanne ROMERO indique que si une nouvelle classe ouvrait la répartition se ferait de la manière suivante :

- 25 élèves dans la classe de petite et moyenne section.
 - 18 élèves dans la classe de grande section et CP.
 - 20 élèves dans la classe de CE1-CE2.
 - 25 élèves dans la classe de CM1-CM2.
-
- Paul RITZO DAOUT est nommé pour organiser les premières actions durant la semaine qui suit le conseil. Une plus grande manifestation est prévue le samedi 11 Juillet. Une communication sera faite sur le panneau d'affichage ainsi que sur Facebook. Les citoyens sont évidemment les bienvenus pour ceux qui souhaitent aider.

 - Le maire parle du Comité des fêtes dont les statuts ont été définis par Paul RITZO DAOUT. Il précise également que ce sera une association Loi 1901, totalement dissocié du conseil municipal par son action. Il fait parcourir une feuille pour donner l'avis du conseil sur le nom du Comité des fêtes.

À 11h19, la séance est levée